



pylone haute tensions degrades dans jardin

Par **cillou54**, le **30/01/2011** à **17:09**

bonjours voici mon probleme en 2004 j'ai achete une maison avec un pylone edf lignes hautes tensions se trouvant dans mon jardin ,le souci c'est que ce pylone est royuille non protege, c'est nous qui avons mis du canis autour pour que les enfants ne montent pas dessus ;haut de 30m ,des morceaux de rouille tombe de ce pylone,l orage est deja tombe dessus ainsi que le vent font tombe les fils hautes tensions occasionant des degats dans le jardin ,mon fils suite a ces problemes a une grosse peur de l' orage et du vent ,nous avons ecrit a edf leur demandant a plusieurs reprises d intervenir mais rien n' a ete fait ,a ce jour je souhaiterai savoir s 'il est possible de le faire deplacer ou quels sont mes droits a ce sujet merci d' avance

Par **youris**, le **21/03/2011** à **10:09**

bjr,

vous avez acheté ce terrain avec un pylône électrique haute tension.

cette implantation a du l'objet d'une convention entre la société en charge du transport d'énergie électrique et le propriétaire de l'époque.

la présence de poteau a du vous permettre d'acheter ce bien moins cher que le même bien sans poteau.

donc juridiquement vous ne pouvez pas exiger le déplacement de cet ouvrage à moins que vous ne le financiez.

vous écrivez que le vent fait tomber les fils en principe cela n'arrive pas sauf en cas de vent très violent et encore généralement ce sont les arbres déracinés ou cassés par le vent qui tombe sur les fils et les cassent.

par contre vous devez demander à l'exploitant de cet ouvrage par LRAR de venir entretenir ou réparer le poteau car son mauvais état provoque des chutes de matériaux dangereux pour vous.

en principe suivant le type de poteaux son ascension ne se fait pas facilement et généralement des panneaux rappellent l'interdiction de grimper dessus.

cdt